

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band: 115 (1970)

Heft: 12

Artikel: Il y a 150 ans s'ouvrait à Thoune la première école centrale de la Confédération

Autor: Rapp, Georges

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Colonel-divisionnaire **M. Montfort**

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, place Pépinet, 1003 Lausanne, Tél. (021) 22 44 44. Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A. 33, avenue de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Permedia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique. 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 8.

TARIF DES ABONNEMENTS: Suisse 1 an: Fr. 22.— Prix du numéro
Etranger 1 an: Fr. 27.— Fr. 2.50

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

Il y a 150 ans s'ouvrait à Thoune la première Ecole centrale de la Confédération

*(d'après un article de M. le Dr Fritz de Quervain,
ancien directeur de la Bibliothèque militaire fédérale,
paru dans la « Thuner Tagblatt » du 31.7.1969)*

En automne 1969, Thoune a fêté son 150^e anniversaire comme place d'armes par une démonstration militaire avec rétrospective historique, qui a attiré un grand concours de spectateurs. L'édition d'un ouvrage jubilaire richement illustré a souligné cette solennité¹.

En inaugurant le 1^{er} août 1819, sur l'Allmend, la première Ecole centrale militaire, le colonel bernois Rudolf von Luternau (1767-1849), inspecteur fédéral de l'artillerie, délégué par la Commission militaire fédérale, ne présidait pas seulement à la naissance d'une place d'armes: il tenait sur les fonts baptismaux notre future armée nationale elle-même.

Après les bouleversements et les humiliations de l'époque napoléonienne, la chute de la domination française en 1815 avait montré la voie à suivre aux dirigeants les plus clairvoyants des cantons. Leur tâche la plus urgente était la création d'une armée fédérale « intégrée »,

¹ 1819-1869. 150 Jahre Waffenplatz Thun und seine Zeit. Texte von Rudolf Wild und Herbert Wanner, OH Verlag, Thun 1969.

(pour employer une expression aujourd'hui à la mode). Dans le groupe d'officiers de haut rang qui furent chargés d'en élaborer le projet, régnait la conviction qu'un vrai sentiment national et la volonté de l'incarner dans un nouvel état fédéral ne pourraient naître que sous l'impulsion d'une éducation militaire commune.

Cette intention prit corps dans le « Règlement militaire général pour la Confédération suisse de 1817 ».

Il n'est pas temps d'analyser ici cet important document. Il suffit d'en relever la tendance centralisatrice. En dépit des concessions inévitables que ce « Règlement » faisait au particularisme réactionnaire du moment, il obéit à une inspiration qui allait se fortifier sans cesse et trouver sa pleine expression dans nos institutions militaires actuelles.

A ce point de vue, la disposition la plus significative paraît contenue dans l'article 90: « Pour les parties de l'instruction qui ne pourront être traitées dans les cantons que partiellement ou avec difficulté, il sera établi une école militaire pratique, organisée de manière à produire l'accord nécessaire parmi les troupes des différents contingents par l'uniformité d'instruction des officiers et sous-officiers. Cet établissement, qui doit être ouvert annuellement pendant environ deux mois, sera dirigé par un officier du génie ou de l'artillerie nommé par la Diète, sur la proposition de la Commission d'inspection.

» Les officiers et sous-officiers d'artillerie sont tenus de fréquenter cet établissement fédéral d'après le tour qui sera établi parmi eux. Les cantons auront de plus la faculté d'y envoyer des officiers et sous-officiers des armes à pied pour y compléter leur instruction. On prendra les arrangements nécessaires à cet effet, et pour que l'établissement, sur la demande des cantons, puisse leur envoyer des instructeurs capables de former leurs troupes dans les intervalles. »

Le choix de l'emplacement suscita de longues et vives controverses, qui virent notamment s'affronter les candidatures de Zurich, Lenzbourg et Lucerne. Finalement, Thoun, proposée par le canton de Berne, eût la préférence de la Diète à cause des multiples avantages qu'elle offrait. La direction de l'Ecole fut confiée au colonel d'artillerie Jost Göldlin von Tiefenau (1781-1850), de Lucerne, précédemment au service de France sous Napoléon et Murat. Comme membre de la Commission d'inspection fédérale, il venait de jouer un rôle important dans l'élaboration du « Règlement » de 1817; il avait également contribué à mettre

la dernière main au premier code pénal militaire de la Confédération, entré en vigueur l'année suivante. Comme instructeurs en chef pour l'artillerie et le génie étaient mis à sa disposition le capitaine d'artillerie Salomon Hirzel (1790-1844), de Zurich, et le capitaine du génie Guillaume-Henri Dufour (1787-1874), de Genève.

C'est en été 1819 donc que l'Ecole centrale put être inaugurée près du Polygone de l'Allmend de Thoun. Cette institution, toute nouvelle dans l'histoire de notre organisation militaire, réunissait 47 officiers et 158 sous-officiers. Provenant de divers cantons, ils furent répartis selon leur grade en six classes de composition très mélangée, artilleurs en majorité, mais aussi représentants du génie et du train. Une classe ne réunissait que des Romands (Vaud, Genève et Neuchâtel). Celle de Dufour était mixte; elle comprenait en outre quelques officiers volontaires de l'infanterie. La 6^e classe ne comptait que des militaires incorporés dans le train. Un quart des officiers étaient des capitaines; les officiers subalternes se répartissaient en premiers-lieutenants, et sous-lieutenants en premier ou en second. Les classes rassemblaient à dessein des ressortissants de divers cantons, afin de combattre l'esprit de clocher (Kantönlicheist) et renforcer les liens de solidarité fédérale. L'enseignement théorique et pratique portait sur le génie, les fortifications, l'artillerie en général, et plus particulièrement le service au canon de campagne et de position, ainsi que la tactique générale et la tactique d'infanterie. L'activité était intense ¹ et la troupe déployait un tel zèle que Dufour confiait malicieusement à sa femme: « Si tu voyais se remuer les Diesbach, de Watteville, Steiger, de Weck, etc., cela te divertirait... Nos Genevois sont gais, ne grondent point, comme ils ont coutume de le faire; ils se font remarquer par leur tenue et leur bonne mine; notre barque chemine à souhait. Je suis quelquefois très fâché qu'elle aille si bien et qu'elle ne me donne pas plus de peine à conduire. Quelques contrariétés m'aideraient à passer le temps et détourneraient mes pensées de ce château gothique où l'on voit s'élever cette sombre tour. »

Dès le début, servi par ses capacités exceptionnelles, Dufour, alors âgé de 32 ans, fut l'âme de ces cours annuels. En 1832, devenu colonel, il en a le commandement. Dans l'intervalle, leur cadre s'est élargi: ils

¹ Diane à 0500. Appel et départ pour le travail à 0530. Aucune mention du déjeuner. Retour à 1000 « pour manger la soupe ». Théorie pour les officiers à 1300, avec participation facultative des sous-officiers. Appel et départ pour le Polygone à 1445. Retour du travail à 1900.

comprennent des cours pour officiers d'état-major général, pour officiers et sous-officiers d'infanterie, de cavalerie et des carabiniers. Il serait hors de saison d'évoquer ici tous les aspects de la riche personnalité de Dufour, général en chef et pacificateur lors de la crise du Sonderbund, co-fondateur de la Croix-Rouge et créateur de la carte Dufour. Au siècle qui vit l'essor de notre état fédéral moderne, par ses qualités d'homme, de chrétien et de savant, ce soldat, citoyen et patriote éminent a incarné ce qu'il peut y avoir de mieux dans notre pays.

Cinquante ans après l'ouverture des écoles militaires de Thoune, en 1869, le général Dufour, alors âgé de 82 ans, a publié dans la « Revue militaire suisse » (N° 4, 1869), sous le titre de « Fragments », un mélange de discours, mémoires et rapports divers datant des débuts de sa carrière. Parmi ceux-ci, le texte en extraits de l'allocution qu'il adressa aux officiers de sa classe de génie en inaugurant son premier cours théorique en 1819. Ces lignes vibrent d'un enthousiasme patriotique tout juvénile. Elles frappent surtout par la largeur des vues historiques; elles évoquent avec une clarté saisissante les impératifs, les limites et les possibilités de notre instruction militaire comme aussi de notre défense nationale elle-même. Elles présentent, dans le style légèrement pompeux de l'époque, des conceptions très classiques sur l'essence de la guerre et la nécessité de s'y préparer par un travail assidu. Parues la même année en traduction dans l'« Allgemeine Schweizerische Militärzeitung » (No. 17, 1869), nous ne pouvons nous empêcher de les citer ici in extenso:

« Choisi par la commission militaire fédérale pour enseigner, dans cette école, les éléments de la fortification, je ferai mon possible pour justifier l'honneur qu'elle m'a fait! J'apporterai dans cet enseignement tout le zèle dont je suis capable; et, si la bonne volonté, le désir ardent de bien faire, pouvaient suffire, je serais assuré du succès...

» Si d'autres que vous devaient m'entendre, je craindrais qu'un sujet aussi aride fatiguât mon auditoire; je tremblerais d'échouer si les camarades qui m'entourent ne sentaient pas, comme ils le font, toute l'importance d'une bonne instruction militaire, sans laquelle celui qui s'est voué à la carrière des armes ne peut plus espérer aucun avancement. Oui, Messieurs, à l'époque actuelle, c'est par le savoir et l'expérience aussi bien que par le courage et le dévouement qu'un militaire se distingue et mérite des récompenses. Le courage et le dévouement! Ces qualités éminentes de l'homme de guerre, et sans lesquelles il n'y a point de

soldats, peuvent-elles être comptées pour quelque chose, maintenant qu'elles sont si communes? Depuis que de meilleures lois et des gouvernements plus sages ont intéressé l'individu à la chose publique, ne les avons-nous pas vu briller du plus bel éclat sous les drapeaux de toutes les nations? Elles ne pâlisent et ne s'éteignent que devant les prérogatives, l'arbitraire et le despotisme. Le courage et le dévouement sont dans le cœur de l'homme libre; ces vertus sont inhérentes à sa nature; et par cela même, elles ne laissent sous ce point de vue aucune différence entre tous ceux qui jouissent d'une heureuse indépendance...

» Répétons-le, depuis l'époque héroïque que je viens de rappeler jusqu'à la bataille de Neueneck, à travers toutes les révolutions qui ont fait subir à la composition des armées des changements considérables, les défenseurs de l'Helvétie ont toujours déployé une énergie, un courage et un dévouement dignes d'admiration. Ainsi n'espérons pas de faire de ces qualités, si communes chez nous, un titre d'avancement à quelque gloire personnelle. — C'est donc par l'instruction qu'un militaire doit chercher à se faire remarquer. Sans cela, il peut être sûr de passer sa vie dans les rangs inférieurs (du moins partout où l'ancienneté n'est pas le seul titre à l'avancement). Les ouvrages qui traitent de la science militaire se sont tellement multipliés et sont si répandus, qu'il ne reste aucun prétexte à l'ignorance. Les officiers de toutes armes ne peuvent plus s'en tenir à ce qui les concerne exclusivement; il faut qu'ils sachent, au moins superficiellement, ce qui est relatif aux autres armes; et l'on sent combien les connaissances de toutes les branches militaires sont indispensables à ceux qui aspirent aux places supérieures, car le brevet de général ne les leur apportera pas; et, cependant, le titre qu'ils acquièrent en le recevant indique assez que rien de ce qui peut avoir rapport au grand art des combats ne doit leur être étranger. Mais ces études sont infinies, car la science militaire met toutes les autres à contribution; toutes se rattachent à elle, soit directement soit indirectement. Qu'on lise la campagne d'Egypte et l'on verra comment toutes les connaissances humaines ont été mises à profit par l'armée française et comment elle sut utiliser les arts les plus pacifiques et les plus éloignés en apparence du but qu'elle se proposait. Le général Bonaparte, qui la commanda, associa à son entreprise des savants de toutes les classes pour suppléer à ce qui lui manquait de connaissance, et l'Institut, dont la France s'enorgueillit, prit ainsi naissance au milieu des camps et des alarmes...

» Nous sommes forcés, par la brièveté du temps que nous pouvons consacrer à nos études, de nous restreindre à l'indispensable. Or, pour un officier du génie, rien de plus important à étudier, après ce qui le concerne spécialement, que les détails de l'artillerie; et, pour l'officier de cette arme, rien de plus utile qu'une connaissance assez approfondie de la fortification. Ces deux armes, sœurs jumelles, doivent toujours marcher ensemble; l'une ne fait rien sans l'autre. On les a donc réunies avec raison dans cette école...

» L'artillerie et la fortification seraient de peu d'utilité sans l'appui des autres armes. Il faut donc aussi que les officiers du génie et de l'artillerie connaissent les principales règles de la tactique. Je profiterai donc de toutes les occasions qui se présenteront pour donner à mes auditeurs quelques notions de tactique et de stratégie; ce qui aura aussi l'avantage de diminuer un peu, par la variété, la sécheresse de mon sujet...

» Une réflexion philanthropique vient naturellement me prêter appui quand je vous engage à l'étude. C'est qu'il n'est peut-être pas de plus sûr moyen de diminuer les calamités de la guerre que de répandre et faire connaître partout les règles de l'art, malheureusement nécessaire, qui enseigne à la conduire avec succès. Cette espèce de paradoxe se changera bientôt, pour vous, en vérité incontestable, si vous réfléchissez que les armes ne peuvent devenir égales entre les nations qu'au moment où les perfectionnements, dont l'art de la guerre est susceptible, se sont répandus chez toutes. Alexandre n'eût jamais conduit ses armées victorieuses jusqu'aux rives de l'Indus, s'il eût rencontré des phalanges semblables aux siennes. César n'eût jamais soumis les Gaules s'il eût eu à combattre des peuples unis et des armées organisées comme les légions romaines. La valeur désordonnée des Mameluks est venue se briser contre les carrés d'Egypte...

» Par l'étude de la science militaire le faible apprend quels sont les moyens de soutenir et de repousser une agression. Le fort y puise la conviction qu'il est des bornes au succès; que, passé une certaine limite, les rôles doivent changer...

» Pour nous, qui devons nous réjouir de ce que notre petitesse, nous plaçant dans une attitude nécessairement inoffensive, laissera toujours le bon droit de notre côté, nous devons recueillir avec empressement et nous approprier toutes les découvertes qui tendent à perfectionner l'art militaire; nous ne devons laisser échapper aucun fait d'expérience et

ne rien négliger de ce qui peut avoir quelque rapport à la guerre. C'est principalement pour celui qui se défend que l'art perfectionné est nécessaire; c'est pour lui surtout que les découvertes sérieuses peuvent avoir les plus grands résultats. Il est heureusement prouvé que, tout balancé et en dernière analyse, la guerre soutenue pour l'indépendance nationale est plus favorisée par ces perfectionnements que la guerre d'invasion. Ainsi la diffusion de connaissances militaires ne peut avoir chez nous que de grands avantages...

» Livrons-nous donc avec ardeur à nos études; répondons à l'appel de la patrie; faisons de notre mieux pour bien mériter de cette mère commune, et mettons-nous en état de lui rendre en services réels ce qu'elle nous donne maintenant en instruction. Si nous remplissons dignement notre tâche, nous participerons à l'honneur d'une institution qui doit faire époque dans notre histoire.

» Helvétiens qui nous succéderez, vous viendrez, comme nous, puiser ici les connaissances utiles à la patrie; vous y apprendrez à rivaliser de zèle pour la chose publique; vous y enterrerez les préventions cantonales; vous y contracterez des amitiés, des fraternités d'armes dont l'effet sera de serrer toujours davantage les liens du faisceau fédéral, etc. »

Colonel EMG Georges RAPP

¹ Si nos lecteurs pensent consulter la collection originale de la RMS, ils y trouveront à la suite de ce texte, N° 4, 1869, p. 69, des fragments d'un discours prononcé par Dufour dans « l'ancien Conseil représentatif » (Grand Conseil) genevois le 28 novembre 1821. Ces trois pages démontrent, de la façon la plus limpide et la plus convaincante, les fondements opératifs et la nécessité de notre neutralité *armée* jusqu'à ce jour. Il conviendrait de les diffuser dans le corps des instructeurs et parmi tous ceux qui ont la responsabilité de notre jeunesse en ces temps de contestation.